

Congrès 2027 de Sites & Cités remarquables de France

**Modalités pratiques pour les villes souhaitant
accueillir le Congrès**

Congrès 2027

Après Besançon en 2015, Calais en 2017, Figeac en 2019, Dax en 2022 et Angers en 2024
Soyez notre prochaine ville hôte !



Contexte :

Tous les deux ans, Sites & Cités organise un Congrès en partenariat avec une collectivité adhérente.

En 2027, se tiendra le 7^e Congrès. À vos candidatures !



Congrès national 2025

Date du Congrès :



Un événement sur deux jours (jeudi, vendredi), avec près de 500 participants



La ville candidate soumettra 3 options de deux jours selon son propre agenda



Ces propositions de dates doivent se situer entre juin et octobre 2027

Transports :



Ville desservie par une gare SNCF



Présence d'un parking à proximité du lieu du Congrès



Offre en transports en commun (métro, tram, bus...)

Organisation logistique :

Tous les critères suivants sont requis.

Ateliers & conférences :



4 à 5 salles disponibles (même lieu ou à proximité pour que les ateliers s'enchaînent toute la journée)



Salles : des capacités variées de 50 à 150 places + équipements (projection, sonorisation, micros...)



1 salle amphithéâtre de 500 places équipée (projection, sonorisation, micros, enregistrement)

Hébergement :



Capacité hôtelière de 300 personnes env.



Hôtels à proximité du lieu du Congrès



Possibilité de tarif préférentiel via l'Office de tourisme

N.B. : Sites & Cités ne s'occupera pas des réservations hôtelières

Autre :

Tous les critères suivants sont requis.

Communication :



Mise à disposition d'un référent communication, événementiel et presse, et engagement des services concernés.

Engagement financier :



Prise en charge par la ville des déjeuners (jours 1 et 2), pauses café (jours 1 et 2) et du cocktail dînatoire (jour 1)



Une dizaine d'agents en renfort les 2 jours du Congrès (accueil, technique, émargement, appui général...)



S'engager à proposer un spectacle / concert / temps festif gratuit pour les congressistes (avant ou après le cocktail dînatoire - jour 1)



Visites guidées gratuites (jour 2)

Le cahier des charges détaillé vous sera transmis à partir du 15 juillet 2026

Candidatures ouvertes jusqu'au 16 octobre 2026 selon les modalités présentées dans le cahier des charges

**Plus d'informations :
congres@sites-cites.fr
| 09 72 66 24 59**